

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté n° 75 portant classement au titre des monuments historiques de l'ancienne manufacture Zuber et de son parc (antérieurement Commanderie des chevaliers teutoniques) 28 rue Zuber à RIXHEIM (Haut-Rhin)

Le ministre de la culture et de la communication,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication,

Vu l'arrêté en date du 31 janvier 1946 portant inscription au titre des monuments historiques du bâtiment de l'ancienne commanderie ;

Vu l'arrêté en date du 23 décembre 2002 portant inscription au titre des monuments historiques du parc Zuber et du parc de l'ancienne commanderie, la cour d'honneur avec son parterre d'arbres, le parc paysager à l'anglaise, y compris le kiosque-belvédère, la serre et ses installations techniques, ainsi que le mur de clôture du parc sise 28 rue Zuber à Rixheim (Haut-Rhin),

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites en date du 19 novembre 2002,

La Commission nationale des monuments historiques entendue en sa séance du 17 mai 2010,

Vu la délibération du conseil municipal portant adhésion au classement de la commune de Rixheim (Haut-Rhin) propriétaire, en date du 31 mars 2011,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que la conservation de l'ancienne manufacture Zuber et de son parc présentent, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt public, en raison de leurs qualités architecturales, de la dimension exceptionnelle et de l'importance de la manufacture Zuber dans l'histoire des papiers peints, et de la cohésion de cet ensemble,

arrête :

Article 1^{er} : Sont classés au titre des monuments historiques, en totalité :

- la manufacture Zuber (antérieurement Commanderie des chevaliers teutoniques) ;
- la cour d'honneur de la manufacture, les bâtiments et grilles qui la délimitent ;
- le parc Zuber, sa serre, son mur et ses fabriques ;

situés 28, rue Zuber à Rixheim (Haut-Rhin), sur la parcelle n° 05, d'une contenance de 20 681 m², figurant au cadastre section DC et appartenant à la commune de Rixheim (Haut-Rhin), par acte publié le 1^{er} décembre 2005, tels qu'ils sont représentés en violet sur le plan ci-annexé.

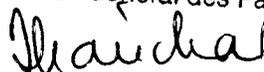
Article 2 : Le présent arrêté se substitue aux arrêtés d'inscription au titre des monuments historiques du 31 janvier 1946 et du 23 décembre 2002 susvisés.

Article 3 : Il sera publié au bureau du Livre Foncier de la situation de l'immeuble classé et au bulletin officiel du ministère de la culture et de la communication.

Article 4 : Il sera notifié au préfet du département, au(x) maire(s) et au(x) propriétaire(s), intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris, le 15 NOV. 2011

Le Chef du Service du Patrimoine
Adjointe du Directeur Général des Patrimoines



Isabelle MARÉCHAL